

25 mars 2013

Charte de l'association « Le Clic des Champs »

Projet d'alimentation locale

sur la proche couronne rennaise

Qui sommes-nous ?

Cette charte réunit des consomm'acteurs, des agriculteurs, et des artisans-transformateurs du territoire rurbain rennais, en particulier des communes de Beton, de Bedée, de Gevezé, de Langouet, de La Mezière, de Médréac, de Romillé, Parthenay de Bretagne, de Saint Grégoire, et de Saint-Gilles.

Nos motivations

La cohérence et la responsabilité

Ensemble, nous voulons promouvoir sur ce territoire une démarche **économiquement viable**, **écologiquement soutenable** et **socialement équitable**. Par nos actes de vente et d'achat, nous pouvons choisir de favoriser une société respectueuse de l'autre, de la planète et des générations futures.

Le respect du milieu naturel

Ensemble, nous visons à minimiser notre impact sur l'environnement. Cela implique de repenser nos habitudes en s'interrogeant sur : les modes de production de notre alimentation, les transports que nous empruntons et l'énergie que nous utilisons. Nous privilégions une agriculture économe en intrants¹ et sans OGM, et notamment l'agriculture biologique qui est vierge de tout apport de produit chimique de synthèse. Nous concrétisons une volonté de respect de la biodiversité, richesse à transmettre aux générations à venir. Enfin, nous cherchons à minimiser les déplacements et à maximiser les économies d'énergie.

L'emploi local

Ensemble, nous voulons valoriser les circuits de proximité ainsi que les savoir-faire locaux des artisans et des agriculteurs. Cela passe par des choix concrets d'achats auprès d'artisans, d'agriculteurs qui sont source d'emplois.

Le lien social

Ensemble, nous attachons une attention particulière à la coopération entre acteurs : il est en effet vital que chacun apprenne à se connaître. Le renforcement du tissu rural et social contribue au dynamisme des territoires et favorise le développement de nouvelles activités. Nous tendons ainsi vers une dynamique de solidarité et d'entraide.

Des prix raisonnables pour des produits de qualité

Ensemble, nous nous engageons à pratiquer les prix les plus justes possibles, c'est-à-dire qui garantissent une rémunération équitable pour tous les acteurs de la filière. Par qualité nous entendons : la qualité gustative, le respect de la saisonnalité, la nature des modes de productions agricoles, le savoir-faire de transformation. Nous offrons la possibilité de manger sainement, à un prix juste et accessible. Les consommateurs peuvent savoir comment et où les aliments ont été produits.

¹ En agriculture, on appelle « intrants » les différents produits apportés aux terres et aux cultures, tels que engrais ou produits chimiques.

25 mars 2013

Les engagements de chacun

Nous sommes animés d'un souci de **transparence**, d'une envie de **participation** et d'un désir de **progresser** ensemble, vers plus de **cohérence**.

① Les producteurs

Une agriculture « bien dans son environnement ».

Les producteurs s'engagent à travailler de façon respectueuse vis-à-vis de l'environnement :

↪ **en pratiquant l'agriculture biologique²**

↪ **ou en respectant les critères suivants, avec un engagement d'amélioration des pratiques :**

Sont proscrits :

- la présence d'OGM et d'hormones dans les cultures et dans l'alimentation des animaux
- les élevages hors-sol et industriels
- les serres chauffées
 - une alimentation comprenant antibiotiques ou farines animales
 - l'utilisation exclusive de lisier issu de production hors-sol
- les régulateurs de croissance sur céréales
 - le désherbage chimique systématique sur les prairies
 - le désherbage chimique des cultures d'engrais verts, sauf en cas d'impossibilité de maîtriser autrement la flore adventice, la priorité étant donné à la destruction mécanique des cultures hivernales

Sont tolérés :

- sur les céréales : utilisation d'une seule dose homologuée de fongicide, éventuellement fractionnée, l'utilisation à titre exceptionnel d'insecticides chimiques de synthèse
- sur les prairies (permanentes et temporaires) : des traitements localisés visant à lutter contre les chardons et rumex et contre les adventices et plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et dans le respect des obligations concernant les « zones non traitées ».
 - l'utilisation de lisier issu de production hors-sol en complément des fumiers issus de la ferme

Sont obligatoires :

- la réduction de l'utilisation des intrants chimiques, en favorisant la fertilisation organique (compostage...), le désherbage mécanique, ainsi que des rotations et assolements cohérents (pas de mono-culture),
- la limitation d'apports en fertilisants azotés à 170 kg d'azote³ par hectare et par an, en moyenne sur l'exploitation - cela comprend l'azote issu des déjections de l'élevage de la ferme ou d'autres fermes, et l'azote issu d'engrais chimiques,
- le respect du bien-être animal par des élevages en plein air et/ou sur paille,
- la volonté de renforcer un lien au sol et au territoire pour l'alimentation des animaux en assurant la capacité de l'exploitation à produire son aliment, ou en achetant l'aliment sur une exploitation voisine,
- les productions légumières et fruitières sont labellisées biologique ou en conversion vers l'agriculture biologique

² L'agriculture biologique exclut l'utilisation des produits chimiques de synthèse. C'est le signe officiel de qualité qui apporte le maximum de garanties aux consommateurs et à la société en matière d'environnement. L'agriculture biologique répond à des cahiers des charges. Un contrôle annuel indépendant par des organismes certificateurs est obligatoire. Pour plus d'informations, consulter le site de la Fédération Nationale des Producteurs Biologiques : www.fnab.org

³ L'excès d'apports azotés entraîne une augmentation des taux de nitrates dans l'eau.

25 mars 2013

Un approvisionnement de proximité

Les producteurs appartiennent à la « zone locale » ou « territoire » tel qu'il est défini dans le premier paragraphe.

Toutefois, afin de répondre à la demande du consommateur, il est envisageable d'élargir la gamme proposée en acceptant des produits provenant hors de cette zone, dans un rayon proche et répondant aux mêmes exigences qualitatives.

Une volonté de transparence et d'information

Le souci de transparence et d'information auprès du plus grand nombre est également primordial. Cela peut se concrétiser par des visites, des portes ouvertes ou par des manifestations festives.

Des certifications participatives⁴ par des visites des fermes concrétisent cette exigence de transparence. Elles ont lieu tous les quatre ans pour les fermes bio et tous les deux ans pour les autres. Pour les fermes non-bio, une visite d'admission est nécessaire.



Les artisans-transformateurs

Les artisans élaborent leurs produits **de façon non industrielle** dans des ateliers de taille limitée et participent donc à chaque étape du processus de fabrication du produit.

Ils s'approvisionnent **uniquement en produits certifiés bio et local s'il existe**, notamment auprès des producteurs signataires de **la présente charte**. Ils sont **porteurs de la démarche en étant capables d'informer sur les produits de la charte**.



Les consomm'acteurs

Ils sont le **maillon fort** de la chaîne. Ainsi, ils s'engagent à acheter préférentiellement les produits identifiés par cette charte. Ils contribuent à la dynamisation du tissu rural local et entretiennent des liens avec les autres acteurs du territoire. Ils sont invités à visiter les fermes et à réfléchir sur les façons de produire et de consommer. Ils deviennent ainsi des **consomm'acteurs**.

⁴ La certification participative, par un groupe pourra se faire par la démarche NESO, qui analyse les pratiques selon les quatre axes : Naturel, Energie, Social, Origine ou bien par le diagnostic « Agriculture paysanne »